

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du **11/06/2026**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **39**

Quorum : **22**

N° **10_170626**

OBJET : FINANCES

BUDGET ECONOMIE

EMPLOI

Approbation du Compte
Financier Unique (CFU) 2025
du budget annexe Réseau de
Chaleur Urbain

SEANCE DU 17 JUIN 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Dix Sept Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Madame Julianne BOUVOT, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Marc PAGANO, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Virginie RAES, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur René VANULS formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS (donne pouvoir à Madame Gaëlle RODEVILLE), Madame Sophie AMARANTINIS (donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY), Madame Julie GABRIEL (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Jean-Marie DOUVILLE (donne pouvoir à Monsieur Michaël TEDESCO)

Madame Julianne BOUVOT a été élu(e) Secrétaire.

Délibération n°10_170626 du Conseil Municipal du mercredi 17 juin 2026 (suite)

Monsieur Denis GRANDJEAN rapporte :

En décembre 2023, la Ville d'Aubagne a approuvé les termes de la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique (CFU) pour le budget annexe du Réseau de Chaleur Urbain, document se substituant au compte administratif et au compte de gestion.

Cette nouvelle présentation des comptes locaux, entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptables, se généralisera à compter de l'exercice 2026.

Ainsi, le CFU est un document de synthèse présentant les résultats d'exécution du budget et comportant des éléments de bilan introduits par le comptable. Il retrace les prévisions et autorisations budgétaires votées au cours de l'exercice ainsi que les réalisations constatées à travers les émissions de titres et de mandats.

Les résultats figurant au CFU sont donc constitués du déficit ou de l'excédent de chacune des deux sections budgétaires (solde entre les titres et les mandats de l'exercice) et prennent en compte également les résultats reportés de l'exercice précédent ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes (dépenses ou recettes engagées, non rattachées, n'ayant pas donné lieu à mandatement ou émission de titres). Ces derniers détaillés par chapitre sont joints à la présente délibération.

Ainsi, concernant l'exercice 2025, le budget annexe du Réseau de Chaleur Urbain affiche un résultat d'exploitation excédentaire de 19 490,92 euros et un déficit d'investissement de 87 257,97 euros, soit un résultat global déficitaire de 67 767,05 euros.

Cette délibération propose d'approuver le compte financier unique 2025 du budget annexe du Réseau de Chaleur Urbain de la Ville d'Aubagne.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 022-121223 relative à l'expérimentation du CFU étendue au budget annexe du Réseau de Chaleur Urbain,

VU le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire votés en 2025,

VU l'examen en Commission Municipale,

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote »,

CONSIDÉRANT, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire en exercice en 2025 de voter son propre CFU et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa liste,

CONSIDÉRANT que, dans ce cadre, Monsieur Gérard GAZAY a quitté la séance,

CONSIDÉRANT le CFU du budget annexe du Réseau de Chaleur Urbain de la Ville d'Aubagne présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Délibération n°10_170626 du Conseil Municipal du mercredi 17 juin 2026 (suite)

	Reports de l'exercice 2024 (1)	Résultats de l'exercice 2025 (2)	Total réalisations + reports (3) = (1)+(2)	Solde des restes à réaliser (4)	Résultats cumulés 2025 (3)+(4)
Section d'exploitation	60 240,75 €	-40 749,83 €	19 490,92 €	0,00 €	19 490,92 €
Recettes	60 240,75 €	358 477,76 €	418 718,51 €		418 718,51 €
Dépenses		399 227,59 €	399 227,59 €	0,00 €	399 227,59 €
Section d'investissement	-328,84 €	-43 763,96 €	-44 092,80 €	-43 165,17 €	-87 257,97 €
Recettes		137 695,28 €	137 695,28 €	0,00 €	137 695,28 €
Dépenses	328,84 €	181 459,24 €	181 788,08 €	43 165,17 €	224 953,25 €
Total	59 911,91 €	-84 513,79 €	-24 601,88 €	-43 165,17 €	-67 767,05 €

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : de DONNER acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte financier unique 2025 du budget annexe du Réseau de Chaleur Urbain de la Ville d'Aubagne, document annexé à la présente délibération,

ARTICLE 2 : d'APPROUVER le compte financier unique 2025 du budget annexe du Réseau de Chaleur Urbain de la Ville d'Aubagne, dont les résultats figurent dans le document ci-annexé et dans le tableau ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

ABSTENTIONS : 7

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur René VANULS

NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 1

Monsieur Gérard GAZAY

POUR EXTRAIT CONFORME